



CONSEIL MUNICIPAL

-----  
Séance du 27 Juin 2014  
-----

**PROCES-VERBAL**

**Étaient présents :**

M. Djoudé MERABET, Maire, Mme Françoise GUILLOTIN, M. Didier GUILLAUD, Mme Caroline TOUTAIN, M. Bernard GIRARD, M. Joël COULOMBEL, Mme Magali ADAM, M. Abdoulaye SALL, Adjoint, M. Kamel LAHSINAT, Mme Annick LAICHOIR, Mme Sylvia CALMES-BRUNET, M. Thomas CAILLOT, M. Mehdi KAIM, Mme Agnès LANNES, M. Robert DUGARD, Mme Joëlle DOUBET, Mme Annie DUHAMEL, Mme Béatrice LEFEL, Mme Isabelle TEURQUETY, M. Frédéric MAILLET, M. David CAMPERVEUX, Mme Sandra HANCHARD, M. Pierre WEINMANN, M. Clément DOLPHENS, Mme Micheline CARRÉ, M. Jean-Christophe PERRIN, M. Nicolas BAY, Mme Isabelle GILBERT, M. Nicolas GOURY, Mme Gwénaëlle LELARGUE, Conseillers Municipaux.

**Étaient excusés (avec pouvoir) :**

Mme Valérie AUVRAY, M. Gilbert MEYER, Mme Claire YOUINOU.

□□□

**1 – ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 23 MAI 2014**

Le procès verbal de la séance du 23 mai 2014 est adopté à l'unanimité.

□□□

## **2 – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Monsieur David CAMPERVEUX est désigné en qualité de Secrétaire de Séance, à l'unanimité.



## **3 – COMMUNICATIONS DIVERSES DE LA MUNICIPALITE**

Les associations suivantes remercient la Municipalité pour la subvention accordée au titre de l'année 2014 :

- L'Association « Visite des Malades dans les Établissements Hospitaliers » du CHU de Rouen,
- L'Association de Tir de la Région Elbeuvienne,
- Le Secours Catholique de Haute-Normandie,
- Le Club de Voile Saint Aubin Elbeuf,
- Le Collectif Antiraciste-Fasti,

L'Association de Loisirs du Buquet-Elbeuf remercie la Municipalité de l'aide technique et logistique apportée par les services de la Ville, à l'occasion de la fête du Buquet des 17 et 18 mai derniers.

Le collègue Jacques-Yves COUSTEAU de Caudebec les Elbeuf remercie la Municipalité d'avoir mis à sa disposition la piste de sécurité routière lors de la semaine dédiée à la Sécurité Routière, qui s'est déroulée en mars dernier.

Le Comité d'organisation du semi-marathon et 10 km des Boucles de la Seine remercie la Municipalité pour son soutien financier et matériel, apporté à l'occasion de la 21<sup>ème</sup> édition, à laquelle 1 450 sportifs ont participé.

L'équipe organisatrice du 34<sup>ème</sup> Tour de Normandie, qui s'est déroulé du 24 au 30 mars 2014, remercie la Municipalité de s'être associée à l'organisation de cette manifestation qui a connu un succès sportif, populaire et médiatique sans précédent.

L'association « Tel est ton Défi » remercie la Municipalité pour la mise à disposition d'équipements, contribuant à l'organisation du Téléthon sur Elbeuf sur Seine.

L'association des Donneurs de Sang Bénévoles du Pays d'Elbeuf remercie la Municipalité d'avoir autorisé l'installation du « Relais de la Flamme » devant l'Hôtel de Ville, le jeudi 15 mai de 9h00 à 10h30. Les bénévoles ont ainsi distribué 250 flyers invitant la population à la collecte de sang du 20 mai 2014.



## **4 – COMPTE RENDU DE LA DELEGATION DE MONSIEUR LE MAIRE**

Monsieur le Maire rend compte des décisions qu'il a été amené à prendre dans le cadre de la délégation que le Conseil Municipal lui a accordée :

## Lors de la séance du 24 mai 2012 - Mandat précédent

### ✓ REGIE DE RECETTES DE COLLECTE DES DROITS DE STATIONNEMENT DE VOIRIE ET DES SANISETTES

L'article 4 de la décision n° 14 CM 02 portant création d'une régie de recettes de collecte des droits de stationnement de voirie et des sanisettes est modifié comme suit :

- Les produits désignés à l'article 3 sont encaissés en numéraire et en chèques.

□□□

## 5A – BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2014 – BUDGET PRINCIPAL VILLE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Supplémentaire 2014 du Budget Principal.

### *Rapport*

---

Monsieur le Maire ajoute que ce Budget Supplémentaire 2014 vient conforter les politiques menées à destination de la population.

Monsieur GOURY prend la parole :

### ANNEXE 1.

En réponse aux propos de Monsieur GOURY, Monsieur le Maire rappelle que deux tiers du territoire de la commune sont composés d'espaces naturels, et rappelle que les Élus de la majorité se sont engagés auprès des citoyens Elbeuviens à créer de nouveaux espaces verts.

En second lieu, Monsieur le Maire précise que la SA HLM de la Région d'Elbeuf n'est pas un promoteur privé, mais un bailleur qui accompagne la Ville depuis de nombreuses années. Le patrimoine de la Ville n'est pas bradé, mais réhabilité. Le dispositif de l'OPAH RU permet d'accompagner les propriétaires dans le cadre de la rénovation de l'habitat ancien. En outre, la convention avec le Conseil en Architecture, Urbanisme et l'Environnement, que la Ville va reconduire, permet de leur apporter une aide technique.

Monsieur le Maire cite la rue du Neubourg, dont la transformation s'est effectuée grâce aux dispositifs mis en œuvre par la Ville, pour accompagner les propriétaires et préserver le patrimoine et les immeubles anciens.

Concernant la rue Guynemer, Monsieur le Maire rappelle que c'est suite à un incendie que la Municipalité a été contrainte de réfléchir à un nouveau projet structurant pour cette rue. Il était techniquement impossible de réhabiliter les ruines. La Municipalité a fait le choix responsable de reconstruire un immeuble, qui respecte l'alignement d'origine de cette rue, volonté partagée avec l'architecte des Bâtiments de France et la SA HLM de la Région d'Elbeuf.

Monsieur le Maire ajoute que les opérations de grandes démolitions menées sur la Ville, représentant 300 logements, avaient pour objectif d'aérer les quartiers, pour ensuite reconstruire où cela était possible, peu de foncier étant disponible. La Ville est donc reconstruite sur elle-même, en préservant le patrimoine, les Élus de la majorité étant, tout autant que Monsieur GOURY, fortement attachés au patrimoine.

Monsieur GOURY souhaite connaître les raisons de cette volonté d'accroître à tout prix la population.

Monsieur le Maire répond qu'il ne s'agit pas d'accroître la population, mais de reconstituer le parc démoli. Une ville sans projet est une ville qui meurt. Le véritable enjeu de cet ambitieux projet, pour la Ville et ses habitants, est d'offrir à la population une offre de logements décentes diversifiée, soit en accession à la propriété soit en location, permettant de mener un parcours résidentiel.

Monsieur GOURY demande pourquoi vouloir densifier la population en centre ville, ce qui nuit à la qualité de vie des habitants, en prévoyant des immeubles de sept étages sur la ZAC Marignan ?

Monsieur le Maire souligne que ce projet n'en est qu'aux prémises, et qu'il peut être amené à évoluer, au cours de prochaines réunions de travail.

Cependant, il considère que l'étalement urbain pose des problèmes. La Municipalité soutient la réhabilitation du patrimoine en centre ville, et propose des projets de constructions neuves où le foncier est disponible, sans pour autant empiéter sur la forêt avoisinante.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur COULOMBEL :

#### ANNEXE 2.

Monsieur le Maire rappelle à Monsieur COULOMBEL que le règlement du Conseil Municipal ne permet pas de s'écarter du sujet de la délibération.

Le Conseil Municipal approuve le Budget Supplémentaire 2014 du Budget principal de la Ville par 27 voix pour (élus du groupe « Elbeuf l'Avenir Ensemble »), et 6 voix contre (élus du groupe « Elbeuf Bleu Marine »).

□□□

#### **5B – BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2014 – BUDGET ANNEXE SERVICE FUNERAIRE**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Supplémentaire 2014 du Budget annexe Service Funéraire.

#### *Rapport*

---

Le Conseil Municipal approuve le Budget Supplémentaire 2014 du Budget annexe Service Funéraire par 27 voix pour (élus du groupe « Elbeuf l'Avenir Ensemble »), et 6 abstentions (élus du groupe « Elbeuf Bleu Marine »).

### **5C – BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2014 – BUDGET ANNEXE OPERATIONS FONCIERES**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Supplémentaire 2014 du Budget annexe Opérations Foncières.

*Rapport*

---

Le Conseil Municipal approuve le Budget Supplémentaire 2014 du Budget annexe Opérations Foncières par 27 voix pour (élus du groupe « Elbeuf l'Avenir Ensemble »), et 6 abstentions (élus du groupe « Elbeuf Bleu Marine »).

□□□

### **6A – DECISION MODIFICATIVE N°1 VALANT BUDGET SUPPLEMENTAIRE DU BUDGET ANNEXE TRANSPORT MUNICIPAL**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la Décision Modificative n°1 valant Budget Supplémentaire 2014 du Budget annexe Transport Municipal.

*Rapport*

---

Le Conseil Municipal approuve le Budget Supplémentaire 2014 du Budget annexe Transport Municipal par 27 voix pour (élus du groupe « Elbeuf l'Avenir Ensemble »), et 6 abstentions (élus du groupe « Elbeuf Bleu Marine »).

□□□

### **6B – DECISION MODIFICATIVE N°1 VALANT BUDGET SUPPLEMENTAIRE DU BUDGET ANNEXE PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la Décision Modificative n°1 valant Budget Supplémentaire 2014 du Budget annexe Programme de Réussite Éducative.

*Rapport*

---

Le Conseil Municipal approuve le Budget Supplémentaire 2014 du Budget annexe Programme de Réussite Éducative par 27 voix pour (élus du groupe « Elbeuf l'Avenir Ensemble »), et 6 abstentions (élus du groupe « Elbeuf Bleu Marine »).

## 7 – PROJET DE RENOVATION URBAINE – GESTION URBAINE DE PROXIMITE – CHARTE POST PRU – APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

Madame GUILLOTIN présente au Conseil Municipal le projet de convention de Gestion Urbaine de Proximité.

### *Rapport*

---

Madame GUILLOTIN ajoute que depuis 2004, 15 diagnostics initiaux ont été formulés. Cette année, plus de 60 visites d'évaluations ont été effectuées.

L'objectif de ces visites est de maintenir le bénéfice des investissements importants consentis dans ces quartiers, et de pouvoir apporter des ajustements intégrant toutes les demandes des habitants.

Madame GUILLOTIN souligne que cette prochaine charte permettra aux habitants de participer aux visites, afin d'accroître les améliorations portant sur la vie au quotidien.

Madame GILBERT signale que les termes employés dans la convention constituent un jargon, parfois incompréhensible. Elle souhaite par ailleurs savoir quelles sommes ont été dépensées en vain, pour tenter de régler des problèmes qui persistent, voire empirent. Combien de fleurs ont été piétinées par les habitants à qui elles sont sensées offrir un agréable cadre de vie ? Combien de halls d'entrée repeints et aussitôt tagués ? Combien de boîtes aux lettres aux ouvertures arrachées ?

Selon Madame GILBERT, la question se pose de savoir si la Municipalité œuvre pour le bien commun de la Ville et de tous les habitants, ou pour un assistanat dirigé essentiellement vers certaines populations qui constituent un socle électoral.

Madame GILBERT ajoute qu'il est peut-être temps de changer une politique inefficace, en donnant des moyens à la Police Municipale, en sanctionnant systématiquement les incivilités, en installant des caméras de surveillance, et en protégeant les commerçants. La simple application de la loi changerait la vie de nos concitoyens.

Madame GUILLOTIN regrette que le vocabulaire de la convention soit incompréhensible pour Madame GILBERT, ce qui n'est pas le cas des personnes qui connaissent les dossiers. Ces documents sont établis afin que les services de l'Etat, les services de la Commune, et les bailleurs puissent travailler correctement, autour d'un langage commun.

Madame GUILLOTIN invite par ailleurs Madame GILBERT à se rendre dans les différents quartiers de la Ville, ce qu'elle a fait le matin-même en compagnie notamment du nouveau représentant des services de l'Etat, qui ne connaissait pas notre territoire. Il s'est montré particulièrement étonné de la qualité d'entretien des espaces publics et privés, mais également de l'intérieur des logements.

Madame GUILLOTIN convient que tout n'est pas parfait, ce qui justifie la mise en place des démarches de Gestion Urbaine de Proximité, pour rester à l'écoute des habitants.

Ce que décrit Madame GILBERT n'est pas conforme à ce qui a été constaté aujourd'hui au sein des quartiers du Puchot, du Mont-Duve et des Mesliers, et cette réalité conforte la nécessité de poursuivre ces démarches.

Quant à la répression, Madame GUILLOTIN pense qu'il est parfois nécessaire d'y avoir recours, cependant l'éducation et la pédagogie lui semblent être des valeurs beaucoup plus efficaces à prôner, valeurs qui ont d'ailleurs fait leurs preuves sur notre territoire.

Madame GILBERT déclare qu'elle a pu constater, au cours de la campagne électorale, que les habitants ne sont pas toujours satisfaits de ce qui les entoure, et ajoute que les deux arrêtés pris par la Municipalité, interdisant de donner de la nourriture aux volatiles ou obligeant au nettoyage des trottoirs, ne sont pas efficaces. Elle s'interroge également sur le nombre de verbalisations ayant eu lieu quant à l'interdiction d'affichage et de tags sauvages.

Monsieur le Maire conclut en affirmant que les Élus de la majorité sont conscients des difficultés du quotidien, mais s'y attèlent avec détermination. A cet égard, il rappelle la mise en œuvre récente d'un Plan Ville Propre, mobilisant des moyens humains, des outils, prévoyant des actions de pédagogie envers les plus jeunes, de la répression, un accompagnement associatif...

La politique de la Ville est un outil, la Municipalité est bien décidée à l'utiliser pleinement, comme l'utilisent tous les maires des communes qui y sont éligibles.

Monsieur GOURY se propose d'accompagner Madame GUILLOTIN lors des prochaines visites de quartiers.

Le rapport de Madame GUILLOTIN, mis aux voix, est adopté par 27 voix pour (groupe « Elbeuf l'Avenir Ensemble ») et 6 abstentions (groupe « Elbeuf Bleu Marine »).

□□□

## **8 – PRU QUARTIER BLIN – AMENAGEMENTS EXTERIEURS – CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE – MISSION DU COORDONNATEUR POUR LE SUIVI ET LA REALISATION DES TRAVAUX – AVENANT N°2**

Madame GUILLOTIN propose au Conseil Municipal d'étendre les missions du coordonnateur concourant à la réalisation de la requalification des espaces extérieurs du quartier Blin par voie d'avenant n°2 à la convention de groupement de commandes entre la Ville et Habitat 76.

*Rapport*

---

Monsieur le Maire ajoute que cette délibération permet de poursuivre les travaux menés sur le quartier Blin.

Le rapport de Madame GUILLOTIN, mis aux voix, est adopté par 27 voix pour (groupe « Elbeuf l'Avenir Ensemble ») et 6 abstentions (groupe « Elbeuf Bleu Marine »).

**9 – PRU QUARTIER SAINT-CYR – CREATION ET REQUALIFICATION DES ESPACES LIBRES ET DES VOIRIES – CONVENTION DE PARTENARIAT FINANCIER ENTRE LA SA HLM DE LA REGION D'ELBEUF**

Madame GUILLOTIN propose au Conseil Municipal de conclure une convention de partenariat financier avec la SA HLM de la Région d'Elbeuf, afin de fixer les modalités de financement des études et travaux correspondant à la création des infrastructures nécessaires aux constructions engagées le bailleur.

*Rapport*

---

Le rapport de Madame GUILLOTIN, mis aux voix, est adopté par 27 voix pour (groupe « Elbeuf l'Avenir Ensemble ») et 6 abstentions (groupe « Elbeuf Bleu Marine »).

□□□

**10 – RESORPTION DE L'HABITAT INSALUBRE GUYNEMER/TABOUELLE – PARCELLE AN 79 – 53 RUE GUYNEMER – CESSION SA HLM DE LA REGION D'ELBEUF**

Madame TOUTAIN propose au Conseil Municipal de céder la parcelle AN 79 située au 53 rue Guynemer au profit de la SA HLM de Région d'Elbeuf, permettant la réalisation d'une opération de logements.

*Rapport*

---

Le rapport de Madame TOUTAIN, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

□□□

**11 – MISSION D'ETUDE COMMERCIALE RUE DE LA REPUBLIQUE – ÉTABLISSEMENT PUBLIC NATIONAL D'AMENAGEMENT ET DE RESTRUCTURATION DES ESPACES COMMERCIAUX ET ARTISANAUX – APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

Monsieur GUILLAUD propose au Conseil Municipal de conclure une convention pour le cofinancement d'une mission d'étude commerciale proposé par l'EPARECA sur la rue de la République.

*Rapport*

---

Monsieur le Maire précise que cette étude complète une précédente étude menée avec la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Elbeuf et l'association de commerçants « Les Vitrines du Pays d'Elbeuf ».

Le rapport de Monsieur GUILLAUD, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

**12 – MISSION DE CONSEIL EN ARCHITECTURE, URBANISME ET ENVIRONNEMENT –  
CONVENTION ANNUELLE RECONDUCTIBLE**

Madame GUILLOTIN propose au Conseil Municipal le conventionnement avec le Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement pour l'année 2014, et d'autoriser le versement de la contribution forfaitaire correspondante.

*Rapport*

---

Le rapport de Madame GUILLOTIN, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

□□□

**13 – GARANTIE D'EMPRUNT SA HLM DE LA REGION D'ELBEUF – OPERATION LE PUCHOT –  
RUE DE LA REPUBLIQUE ET ANATOLE FRANCE – 150 LOGEMENTS – PRET PAM –  
MODIFICATIONS**

Madame TOUTAIN propose au Conseil Municipal de modifier les caractéristiques financières des prêts souscrits par la SA HLM de la Région d'Elbeuf, annulant celles prévues à l'article 2 de la délibération n°15 en date du 24 janvier 2014.

*Rapport*

---

Monsieur le Maire souligne qu'il s'agit d'une délibération d'ordre technique.

Le rapport de Madame TOUTAIN, mis aux voix est adopté à l'unanimité.

□□□

**14 – GARANTIE D'EMPRUNT SA HLM DE LA REGION D'ELBEUF – OPERATION OUVRY  
TABOUELLE – 47-61 RUE GUYNEMER – 36 LOGEMENTS PLUS ET 2 LOGEMENTS PLA**

Madame TOUTAIN propose au Conseil Municipal d'accorder la garantie de la Ville à hauteur de 55% pour le remboursement des prêts souscrits par la SA HLM de la Région d'Elbeuf, dans le cadre de l'opération de construction de 38 logements situés du 47 au 61 rue Guynemer à Elbeuf sur Seine.

*Rapport*

---

Le rapport de Madame TOUTAIN, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

**15 – GARANTIE D’EMPRUNT LOGEAL IMMOBILIERE – OPERATION D’ACQUISITION  
AMELIORATION – 46 RUE DE ROUEN – 2 LOGEMENTS PLAI**

Madame TOUTAIN propose au Conseil Municipal d’accorder la garantie de la Ville à hauteur de 55% pour le remboursement des emprunts souscrits par la SA HLM de la Région d’Elbeuf, destinés à financer l’opération d’acquisition amélioration de 2 logements situés au 46 rue de Rouen à Elbeuf sur Seine.

*Rapport*

---

Le rapport de Madame TOUTAIN, mis aux voix, est adopté à l’unanimité.

□□□

**16 – GARANTIE D’EMPRUNT QUEVILLY HABITAT – OPERATION DE REHABILITATION – 5 RUE DU  
11 NOVEMBRE – 1 LOGEMENT PLAI**

Madame TOUTAIN propose au Conseil Municipal d’accorder la garantie de la Ville à hauteur de 40% pour le remboursement de l’emprunt souscrit par Quevilly Habitat, destiné à financer l’opération de réhabilitation d’un pavillon situé au 5 rue du 11 Novembre à Elbeuf sur Seine.

*Rapport*

---

Le rapport de Madame TOUTAIN, mis aux voix, est adopté à l’unanimité.

□□□

**17 – GARANTIE D’EMPRUNT – SA HLM DE LA REGION D’ELBEUF – CONSTRUCTION ET  
AMENAGEMENT DE LOCAUX – 45 RUE POUSSIN/COURS GAMBETTA**

Madame TOUTAIN propose au Conseil Municipal d’accorder la garantie de la Ville à hauteur de 50% pour le remboursement des emprunts souscrits par la SA HLM de la Région d’Elbeuf, destinés à financer l’opération de construction et d’aménagement de locaux située au 45 rue Poussin à Elbeuf sur Seine.

*Rapport*

---

Le rapport de Madame TOUTAIN, mis aux voix, est adopté à l’unanimité.

□□□

## **18 – PROLONGATION DU DISPOSITIF « AGENTS DE VOISINAGE » - CONVENTION ENTRE LA VILLE, HABITAT 76, SA HLM DE LA REGION D'ELBEUF ET LA SAIM D'ELBEUF**

Monsieur CAILLOT propose au Conseil Municipal de reconduire le dispositif « Agents de Voisinage »

*Rapport*

---

Madame LELARGUE souhaite connaître les critères de recrutement et le niveau de formation requis pour ces agents de voisinage, ainsi que le niveau de réussite de ce dispositif mis en place depuis 2008, sachant que la plupart des commerçants et des habitants de la Ville déplorent une certaine insécurité, des bruits nocturnes plus importants depuis quelques temps, notamment en raison de la coupe du Monde de football, ainsi que de constantes dégradations.

Monsieur le Maire répond que les agents de voisinage recrutés ont un profil social, puisque les missions principales sont d'accompagner les habitants, d'établir des contacts, de communiquer.

Un bilan annuel du dispositif est présenté aux partenaires, qui, au vu de ces rapports d'activité, renouvellent depuis 2008 leur adhésion au dispositif, témoignant ainsi leur satisfaction.

Par ailleurs, Monsieur le Maire précise que les agents de voisinage n'interviennent pas auprès des commerçants.

Le rapport de Monsieur CAILLOT, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

□□□

## **19 – ÉCLAIRAGE PUBLIC – REGLEMENT DE SERVICE ENTRE LA VILLE ET LA REGIE D'ÉLECTRICITE D'ELBEUF**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'établir un règlement de service entre la Ville et la Régie d'Electricité, concernant l'entretien des installations d'éclairage public du territoire de la commune.

*Rapport*

---

Monsieur le Maire ajoute que cette convention constitue un cadre facilitant le travail entre les services de la Ville et la Régie d'Electricité d'Elbeuf.

Le rapport de Monsieur le Maire, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

□□□

**20 – PLAN VILLE PROPRE – CONVENTION DE PARTENARIAT FINANCIER – REGIE D’ELECTRICITE D’ELBEUF – REALISATION DU REVETEMENT FINAL APRES TRAVAUX**

Monsieur KAÏM propose au Conseil Municipal la signature d’une convention de partenariat avec la Régie d’Électricité d’Elbeuf, déterminant les modalités techniques et financières des réalisations de revêtement final sur la chaussée après travaux effectués par la Ville.

*Rapport*

---

Monsieur le Maire précise que cette délibération s’intègre dans la stratégie globale du Plan Ville Propre, et permettra aux services d’intervenir rapidement.

Le rapport de Monsieur KAÏM, mis aux voix, est adopté à l’unanimité.

□□□

**21 – GROUPEMENT DE COMMANDES – ACHAT D’HUILES ET INGREDIENTS POUR PARC DE VEHICULES**

Madame LAÏCHOUR propose au Conseil Municipal d’intégrer le groupement de commandes pour l’achat d’huiles et ingrédients pour parcs de véhicules avec les villes de Rouen, Petit-Quevilly, Caudebec les Elbeuf, Le Trait, Darnétal et la Communauté d’agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe.

*Rapport*

---

Le rapport de Madame LAÏCHOUR, mis aux voix, est adopté à l’unanimité.

□□□

**22 – INSTAURATION DE LA GRATUITE DES DROITS DE STATIONNEMENT SUR LES EMPLACEMENTS DE LA VILLE POUR LES VEHICULES ELECTRIQUES**

Madame GUILLOTIN propose au Conseil Municipal d’instaurer la gratuité de stationnement de surface pour les véhicules électriques du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2014.

*Rapport*

---

Madame LELARGUE souhaite savoir si cette décision répond à une demande des Elbeuviens, et fait remarquer que l’impact écologique des véhicules électriques est relativement minime compte tenu des modes de production nucléaire ou thermique, ainsi que des problèmes de recyclage des batteries au lithium.

Madame LELARGUE ajoute que la gratuité du stationnement de ces véhicules constitue une véritable discrimination sociale, lorsque l'on sait que ces voitures sont beaucoup plus onéreuses que des voitures équivalentes non électriques. Madame LELARGUE, en revanche, propose de rendre les 20 premières minutes de stationnement gratuites, à l'identique des villes d'Evreux et de Rouen, permettant d'aller acheter une baguette de pain sans avoir de contravention.

Monsieur le Maire répond que l'initiative de la CREA fait suite à une demande des habitants mais également des entreprises Elbeuviennes, afin de développer l'utilisation du véhicule électrique. Monsieur le Maire rappelle également la présence de l'entreprise RENAULT à Cléon, entreprise leader dans le développement du moteur électrique. Il est donc de la responsabilité des Collectivités Locales d'accompagner ce nouveau mode de production énergétique lié à l'automobile. Monsieur le Maire ajoute qu'il n'est pas un spécialiste en matière de recyclage, mais que les porteurs de ce projet étant sérieux, la question de l'éventuelle dangerosité du recyclage des batteries électriques a très certainement été étudiée. Le sens de cette délibération ne porte pas sur la gratuité des 20 premières minutes, mais sur l'anticipation d'un mode de développement d'avenir, et qui crée de l'emploi sur le territoire Elbeuvien.

Monsieur BAY considère que cette décision est un gadget qui n'a qu'une valeur de symbole, destiné à inciter nos concitoyens à s'équiper de véhicules électriques, et ajoute que la gratuité du stationnement des véhicules électriques concerne, en pratique, une population qui a les moyens de s'offrir ce type de véhicule, population donc plus aisée que la moyenne. A l'inverse, les personnes qui ont un véhicule parfois ancien, et des moyens moindres, vont devoir payer le stationnement au prix fort. Au-delà de l'aspect idéologique, Monsieur BAY souhaite qu'il y ait réflexion quant à l'aspect social.

Monsieur le Maire répond que l'aspect social se traduit par la création d'emplois à l'Usine Renault Cléon.

Le rapport de Madame GUILLOTIN, mis aux voix, est adopté par 27 voix pour (groupe « Elbeuf l'Avenir Ensemble ») et 6 voix contre (groupe « Elbeuf Bleu Marine »).

□□□

### **23 – ACHAT DE MATERIELS ET EQUIPEMENTS LIES AU PLAN DE DESHERBAGE – DEMANDE DE SUBVENTION**

Madame LAÏCHOUR propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour l'achat de matériels et d'équipements, lié au plan de désherbage communal.

*Rapport*

---

Le rapport de Madame LAÏCHOUR, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

□□□

## **24 – SALON D'AUTOMNE 2014 – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DE SEINE-MARITIME**

Madame HANCHARD présente au Conseil Municipal le plan de financement de la manifestation Salon d'Automne 2014, et propose de solliciter une subvention auprès du Département de Seine-Maritime.

*Rapport*

---

Le rapport de Madame HANCHARD, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

□□□

## **25 – SEINE D'ÉTÉ 2014 – CONVENTION DE MECENAT**

Madame ADAM propose au Conseil Municipal d'établir une convention de mécénat pour la manifestation Seine d'Été 2014.

*Rapport*

---

Le rapport de Madame ADAM, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

□□□

## **26 – DEMANDE D'AIDE FINANCIERE A L'OFFICE DE DIFFUSION ET D'INFORMATION ARTISTIQUE (ODIA)**

Madame CALMES-BRUNET propose au Conseil Municipal de solliciter une aide financière auprès de l'Office de Diffusion et d'Information artistique dans le cadre de la programmation culturelle de la Ville.

*Rapport*

---

Le rapport de Madame CALMES-BRUNET, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

□□□

## **27 – ASSOCIATION NATIONALE DES VILLES ET PAYS D'ART ET D'HISTOIRE – ADHESION DE LA VILLE**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'adhésion de la Ville à l'Association des Villes et Pays d'Art et d'Histoire et des Villes à secteurs sauvegardés et protégés.

*Rapport*

---

Le rapport de Monsieur le Maire, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

□□□

### **28 – RESEAU FRANÇAIS DES VILLES ÉDUCATRICES - ADHESION**

Monsieur GIRARD propose au Conseil Municipal d'adopter la charte du Réseau Français des Villes Éducatrices, et d'autoriser l'adhésion de la Ville à l'association des Villes Éducatrices.

*Rapport*

---

Monsieur le Maire précise que cette délibération marque le travail réalisé depuis de nombreuses années, dans le domaine de l'Éducation, auquel la Ville consacre un quart de son budget. L'idée est de valoriser les actions menées par la Ville auprès des communes ayant les mêmes objectifs pédagogiques et de poursuivre la réflexion pour de nouveaux projets.

Le rapport de Monsieur GIRARD, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

□□□

### **29 – RESEAU REG'ARTS – CONVENTION 2014-2017 ENTRE LES COMMUNES PARTENAIRES**

Madame LEFEL propose au Conseil Municipal le conventionnement de la Ville avec les partenaires du réseau Reg'Arts.

*Rapport*

---

Le rapport de Madame LEFEL, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

□□□

### **30 – PASS CULTURE 76 COLLEGIENS – CONVENTION 2014-2015**

Madame DOUBET propose au Conseil Municipal de poursuivre l'adhésion de la Ville au dispositif « Pass Culture 76 Collégiens » pour l'année scolaire 2014-2015.

*Rapport*

---

Monsieur le Maire précise que ce dispositif fonctionne bien.

Le rapport de Madame DOUBET, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

□□□

### **31 – DISPOSITIF CONTRATS PARTENAIRES JEUNES – CONVENTION**

Madame ADAM propose au Conseil Municipal d'adhérer au dispositif « Contrats Partenaires Jeunes » pour la rentrée scolaire 2014-2015, et dans ce cadre, d'autoriser la signature des contrats à venir.

*Rapport*

---

Madame GILBERT souhaite savoir pourquoi seules 50 personnes peuvent bénéficier de ces contrats, et quelles sont exactement les contreparties.

Monsieur le Maire répond que la Ville expérimente ce dispositif, qui, s'il s'avère concluant, sera élargi. Il ne constitue pas seulement une aide, mais prévoit un engagement de l'enfant et de la famille, avec la Ville et la Caisse d'Allocations Familiales.

Le rapport de Madame ADAM, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

□□□

### **32A – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX PROJETS SPORTIFS CITOYENS**

Monsieur COULOMBEL propose au Conseil Municipal d'attribuer des subventions à diverses associations au titre des projets sportifs citoyens de l'année 2014.

*Rapport*

---

Le rapport de Monsieur COULOMBEL, mis aux voix, est adopté à l'unanimité, Monsieur GIRARD et Madame TEURQUETY ne participant pas au vote.

□□□

### **32B – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS**

Madame ADAM propose au Conseil Municipal d'attribuer des subventions à diverses associations au titre de l'année 2014.

*Rapport*

---

Monsieur BAY déclare que le groupe des Élus de la liste Elbeuf Bleu Marine votera en faveur de cette délibération, contrairement à l'image caricaturale qui peut être faite à leur encontre concernant leur position sur les associations. Monsieur BAY ajoute que les associations participent à la vie de la commune, et que lorsqu'il s'agit de subventions incontestables et d'associations qui ne sont pas partisans ou politisées, ils sont très heureux de les soutenir, contrairement à certaines associations qui figuraient dans le Compte Administratif présenté lors de la précédente séance de Conseil Municipal.

Monsieur le Maire précise à cette occasion qu'il a vérifié que la Ville pouvait subventionner des syndicats, dans la mesure où il s'agissait de subventions de fonctionnement.

Monsieur BAY soutient que ces subventions sont conditionnées par la représentation des syndicats au sein des services municipaux.

Le rapport de Madame ADAM, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

□□□

### **33 – PRINCIPE D'ATTRIBUTION DE L'INDEMNITE DE REGISSEUR – MISE A JOUR**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la mise à jour des régies municipales de la Ville.

*Rapport*

---

Le rapport de Monsieur le Maire, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

□□□

### **34 – NOMINATION D'UN REPRESENTANT DE LA VILLE AU SEIN D'« ASSOCIATIONS SPORTIVES BOUCLE DE SEINE »**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de désigner Monsieur Joël COULOMBEL comme membre de droit au Comité Directeur d'Associations Sportives Boucle de Seine.

*Rapport*

---

Le rapport de Monsieur le Maire, mis aux voix, est adopté par 26 voix pour (groupe « Elbeuf l'Avenir Ensemble ») et 6 abstentions (groupe « Elbeuf Bleu Marine »), Monsieur GIRARD ne participant pas au vote.

□□□

### **35 – FIXATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS DU PERSONNEL ET PARITARISME AU SEIN DU COMITE TECHNIQUE ET COMITE HYGIENE ET SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le nombre de représentants titulaires du personnel, de maintenir la parité numérique ainsi que le recueil de l'avis des représentants de la collectivité au sein du Comité Technique et du Comité Hygiène et Sécurité et Conditions de Travail.

*Rapport*

---

Le rapport de Monsieur le Maire, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

□□□

### **36 – PERSONNEL MUNICIPAL – RECRUTEMENT DE VACATAIRES**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de recruter des vacataires à la Régie des Pompes Funèbres.

*Rapport*

---

Le rapport de Monsieur le Maire, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

□□□

### **37 – PERSONNEL MUNICIPAL – RENOUVELLEMENTS DE CONTRATS**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler les contrats de dix agents municipaux, arrivés à échéance.

*Rapport*

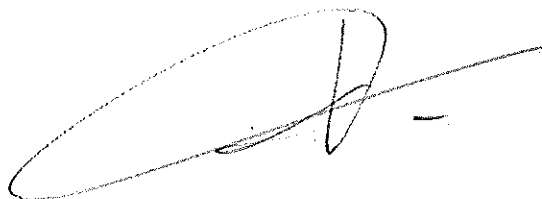
---

Le rapport de Monsieur le Maire, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20 h 30.

**Le Secrétaire de séance,**

**David CAMPSERVEUX.**

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal line extending to the right.

## CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2014

### ANNEXE 1 AU PROCES-VERBAL DE SEANCE

#### INTERVENTION DE MONSIEUR NICOLAS GOURY

#### DELIBERATION N°5A – BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2014 – BUDGET PRINCIPAL VILLE

« Depuis plusieurs années, la Municipalité semblait faire des efforts pour la préservation et la mise en valeur de notre patrimoine architectural ancien. Ces efforts ont été appréciés par tous les Elbeuviens et les amis de l'histoire locale, dont je fais partie, avec pour point d'orgue l'attribution du label « Ville d'Art et d'Histoire » en 2004.

Or depuis quelques temps vous avez enclenché une marche arrière notoire. En effet, vous avez sacrifié de nombreux bâtiments historiques au profit des promoteurs immobiliers, de leurs gros sous, et de leurs immeubles modernes, toujours plus gros et laids.

Vous avez ainsi fait le choix du « tout béton » au dépend des vieilles maisons normandes, de nos espaces verts, et du patrimoine industriel si caractéristique de notre Ville.

Sur la ZAC Marignan, vous avez retenu un projet qui sacrifie les trois quarts de la toute dernière usine textile ayant fermé ses portes, après plus de six siècles d'activité lainière dans notre Ville, tout un symbole mémoriel. Fort heureusement, l'architecte des Bâtiments de France a exprimé le souhait de garder un des bâtiments car vous auriez probablement tout détruit.

En outre, ce projet tel qu'il est envisagé, selon les éléments que vous nous avez communiqués, prévoit de raser un bois entier et de construire des immeubles allant jusqu'à sept étages à sa place.

Autour de l'ancien orphelinat Olivier et Suchetet, il est également prévu de raser une partie de la végétation pour y construire vingt logements individuels, en tous points similaires à d'affreux cubes redondants, une sorte de poulailler pour humains.

L'ancien orphelinat, sera quant à lui, cerné par trois gros immeubles, dont l'aspect ne sera pas sans rappeler l'architecture soviétique des HLM des années 1960, que l'on s'emploie progressivement à raser de nos jours.

Pire encore, après avoir décidé de supprimer des maisons à pan en bois rue Guynemer, pour laisser place comme d'habitude à de grands immeubles de promoteurs, vous vous apprêtez à faire démolir trois autres maisons à colombage, vieilles de deux siècles et demi, rue Poulain. L'une d'entre elle est la maison natale de Constant GUEROULT, écrivain Elbeuvien du 19<sup>ème</sup> siècle, extrêmement productif puisqu'il rédigea 29 romans, en 86 volumes, très appréciés des lecteurs de l'époque.

Ces maisons sont certes désaffectées depuis des années, mais l'architecture robuste ayant traversé les siècles, elles ne souffrent d'aucun arrêté de péril. Comme le dit le proverbe « si vous voulez tuer votre chien, dites qu'il a la rage », et si vous voulez abattre une maison, dites qu'elle est en ruine.

Dans le Plan Local d'Urbanisme que vous avez rédigé et approuvé, cette maison est définie comme « un immeuble de grand intérêt patrimonial au sein d'un ensemble de grand intérêt architectural », tout comme l'étaient les immeubles abattus rue Guynemer. Le PLU définit ces espaces par les mots suivants :

« il s'agit d'un patrimoine historique de la Ville [...] la qualité du bâti doit être protégée ». Pourquoi vouloir ainsi les détruire ?

Dans la convention de Gestion Urbaine de Proximité, que vous vous apprêtez à voter aujourd'hui, le respect du cadre de vie des citoyens est largement mis en avant. Doit-on croire que la multiplication des grands immeubles collectifs sur la moindre parcelle existante contribue à la qualité de vie des Elbeuviens ? Ne pensez-vous pas qu'en lieu et place de ces affreuses constructions en béton, les Elbeuviens ne préféreraient pas disposer d'espaces verts, de jardins ouvriers, utiles aux revenus les plus modestes, par exemple ?

Aussi ma question principale est la suivante : la destruction du patrimoine bâti et des espaces verts n'a toujours pour vocation que de construire des immeubles de promoteurs où l'on pourra entasser encore plus d'habitants au mètre carré. Quelle est donc le but de cette course à la démographie ? Pourquoi vouloir toujours privilégier la quantité d'habitants à la qualité de vie ?

Le besoin et la demande n'existent pas à Elbeuf, qui ne dispose d'aucune société de plus de 100 salariés, peut-être Asselin, mais après une vague de licenciements, je n'en suis pas sûr. Le taux de chômage dépasse allègrement les 20%, et notre commune compte plus de 10% de logements vacants, soit près d'un millier. Doit-on voir ici l'affirmation d'une cité à l'attractivité et au rayonnement formidable, ou bien la transformation de notre vieil Elbeuf en ville dortoir ?

Mesdames et Messieurs, je vous le demande par-delà tout clivage politique, préservez autant que possible nos vieilles demeures, accroissez nos espaces verts et naturels, pensez à la qualité de vie de nos concitoyens avant de penser aux gros sous des promoteurs immobiliers, et à la manne financière que vous pourriez en tirer.

Merci. »

**CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2014****ANNEXE 2****INTERVENTION DE MONSIEUR JOËL COLOMBEL****DELIBERATION N°5A – BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2014 – BUDGET PRINCIPAL VILLE**

Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Chers Collègues,

Aujourd'hui, avec le vote de ce budget supplémentaire, nous poursuivons, nous ajustons, nous précisons, le sens du travail engagé par notre action municipale.

Les questions budgétaires, cela n'aura échappé à personne, constituent le cœur des actions politiques locales.

Nos budgets, qu'il s'agisse du budget primitif ou de son complément, le budget supplémentaire, déterminent en quoi nous nous donnons les moyens d'agir, d'aider, d'accompagner, de réaliser un quotidien, au plus près de tous les elbeuviens, quelque soit leur condition sociale ou sociologique.

Notre soutien, la participation des élus communistes et apparentés prend tout son sens dans cette volonté de proximité avec les elbeuviens.

Cependant, nous ne vivons pas sur une île déserte, dans une commune coupée de son territoire national et nous ne pouvons pas apprécier les questions budgétaires locales, sans avoir à l'esprit le traitement fait aux familles, aux collectivités locales et à la démocratie de proximité dans son ensemble.

Si nous nous félicitons de voir Elbeuf inscrite aux rangs de communes pouvant prétendre au dispositif national dédié aux communes prioritaires, nous regrettons par ailleurs que l'austérité générale du Gouvernement habille d'un côté ce que le plus souvent, il déshabille de l'autre.

Sur le fond, je trouve que nous sommes en fâcheuse posture, dans la mesure où le dévouement des élus locaux que nous sommes, trop souvent, doit consister à éteindre avec des verres d'eau l'incendie de la politique d'austérité d'un Gouvernement devenu littéralement sourd à ce qui s'exprime dans notre pays.

Nos orientations budgétaires sont bonnes et animées de valeurs progressistes et de justice desquelles nous ne pouvons pas nous dissocier, en tant que parti de gauche.

Mais quel fossé, avec cette politique nationale qui comprime à la fois les dépenses publiques à l'encontre d'un dynamisme économique qui s'en trouve bloqué et des populations, qui chaque jour se trouvent un peu plus démunies.

Les élections qui viennent d'avoir lieu en sont une expression alarmante.

On aura beau dire compétitivité, on aura beau décrire les fonctionnaires, les intermittents, les agents du secteur ferroviaire et de bien d'autres secteurs comme des privilégiés, comme des catégories devant participer à un effort indispensable.... ce qui demeurera indispensable, c'est de pouvoir vivre dignement, même si cela affaiblit les dividendes, les cumuls de richesses outranciers, les parachutes dorés et les évasions fiscales...

Le premier déficit auquel ce Gouvernement devrait s'attaquer, c'est son propre déficit en matière de politique de gauche.

80% de notre économie est directement concerné par le marché féroce de concurrence internationale. 80% de nos recettes nationales potentielles sont directement liées aux moyens dont dispose notre population pour consommer et encourager une production adaptée aux besoins fondamentaux.

Alors évidemment, ce déficit de politique de gauche, encourageant la demande avant de décréter une politique de l'offre dévastatrice, favorise l'émergence d'une extrême droite dont le relookage fait l'objet d'une déferlante médiatique permanente.

Le Front National n'a plus qu'à ramasser la mise à chaque élection et à disparaître entre chaque.

Cependant, permettez-moi, une petite lueur d'espoir qui se trouve peut être dans plusieurs sources.

J'espère que ceux que l'on appelle les frondeurs du PS, la Gauche de l'écologie, les communistes et d'autres partenaires du Front de Gauche travailleront à constituer un véritable contre poids, une véritable majorité de gauche dans notre pays, face à un Gouvernement qui ne répond qu'à droite lorsque son peuple le veut à gauche.

Dès lors, j'en suis certain, notre action d'élus locaux, ne s'en trouveraient que mieux aidée, mieux accompagnée et les populations sur le chemin de la réconciliation avec ce que la gauche n'aurait jamais dû cesser d'être.

